

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-075

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU l'arrêté portant création du DIU Principes thérapeutiques en technologie transfusionnelle D3Ti du 4 juillet 2013 ;
- VU l'arrêté de modification du DIU Principes thérapeutiques en technologie transfusionnelle D3Ti du 22 juillet 2014;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la faculté de Médecine du 07 juin 2018
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018.

**Point de l'ordre du jour : Ilème Partie – P1.13 - DIU Principes thérapeutiques en technologie transfusionnelle D3Ti**

**Exposé de la décision :**

Historique et problématique :

Diminution du volume horaire du DU de 105 heures de formation à 72.5 heures de formation.

Retrait d'un partenaire (Sorbonne Université – exUPMC).

Lors du Conseil d'Administration, la maquette pédagogique et la maquette budgétaire seront présentées.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Modification du volume horaire.

Modification du nombre d'universités partenaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<b>Nombre de membres constituant le Conseil : 36</b>
<b>Quorum : 18</b>
<b>Nombre de membres participant à la délibération : 24</b>
<b>Abstentions : 02</b>
<b>Votes exprimés : 24</b>
<b>Contre : 00</b>
<b>Pour : 22</b>

Fait à Paris, le **13 JUL. 2018**

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*